

Motion présentée par le Snesup et le Snasub sur la base d'une motion votée par le CA de l'Université Paul-Valéry et adoptée après discussion et modifications de forme par le CEVU de l'UM2 le jeudi 4 février 2010.

Refusant d'entendre les protestations émises par nombre d'instances et de syndicats, le Ministère a publié au JO du 6 janvier le descriptif des épreuves des concours et les dispositifs de mise en stage.

Un certain nombre de rectorats ont annoncé de quelle manière ils entendaient régler la question de l'année de stage des lauréats des concours à la rentrée prochaine. Afin d'affecter les stagiaires sur des postes à 18h, le Ministère a conçu des stages « massés », c'est-à-dire annualisés qui ne sauraient assurer aux enseignants débutants une formation de qualité. A cause de ce dispositif, pas moins de 30 000 élèves dans notre académie (250 stagiaires, 4 ou 5 classes de 30 élèves chacun) changeront 3 fois de professeurs dans une année : stagiaire, contractuel, étudiant. Quelles conséquences pour l'éducation scolaire ?

Le CEVU de l'Université Montpellier 2 demande à ce que ce dispositif qui constitue une aberration pédagogique soit abandonné. Il demande le retour à une formation hebdomadaire dans le cadre d'un service allégé à 12h.

Enfin, le CEVU de l'UM2 demande instamment à ce que le Ministère ouvre de nouvelles discussions sur la question cruciale de l'organisation du Master qui, en l'état du projet, a des conséquences catastrophiques à la fois pour la formation des futurs enseignants et la formation à la recherche à l'université.

Motion adoptée par 17 voix pour, 1 refus de vote